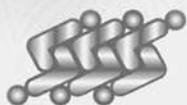


***Un réseau qui vise  
la participation pleine et entière  
des personnes handicapées***

***Base commune du milieu  
associatif des personnes handicapées  
de Lanaudière***



***Table de concertation régionale des associations  
de personnes handicapées de Lanaudière***



***Association régionale de loisirs  
pour personnes handicapées de Lanaudière***

# TABLE DES MATIÈRES

<i>Préambule</i> .....	3
<i>Qui sont les personnes handicapées et où sont-elles regroupées ?</i> .....	4
<i>Un réseau riche de «son monde»</i>	
<i>Au cœur des besoins</i> .....	5
<i>Au cœur de la vie démocratique</i> .....	5
<i>Au cœur de la prise de parole</i> .....	6
<i>Un réseau concerté</i> .....	6
<i>Centré sur une mission commune</i> .....	6
<i>Centré sur la poursuite d'objectifs partagés</i> .....	7
<i>Centré sur l'action communautaire autonome</i> .....	7
<i>Centré sur un agir collectif</i> .....	8
<i>Les orientations en matière de promotion du loisir</i> .....	9
<i>Références</i> .....	11



# *Préambule*

Dans Lanaudière, le réseau des organismes communautaires représentant les personnes handicapées s'est mis en place au début des années '70 et il continue toujours de se développer et de se consolider. D'abord regroupées autour du loisir, les personnes handicapées et leur famille ont rapidement élargi leurs actions à la promotion de leurs intérêts et à la défense de leurs droits et ce, dans différents domaines.

Trente ans plus tard, devant les enjeux conjoncturels et les nombreux changements qui bousculent les personnes handicapées et les organismes qui les regroupent, le milieu associatif a cru bon de mettre sur papier les bases qui le caractérisent et qui font de lui une force, qui ont permis sa longévité et qui font en sorte qu'il sera actif encore longtemps pour le plus grand bien des personnes qu'il regroupe, dessert, rejoint et représente.

Cet exercice se traduit par l'élaboration d'un document qui comporte deux volets distincts. Le premier, la présente Base commune du milieu associatif des personnes handicapées de Lanaudière. Le second, le Portrait du rayonnement et des actions du milieu associatif lanaudois des personnes handicapées, qui sera publié ultérieurement

Par cette démarche, une trentaine d'organismes communautaires réunis au sein de deux regroupements lanaudois c'est-à-dire l'**Association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPHL)** et la **Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées (TCRAPHL)** souhaitent

- démontrer la richesse de leur réseau ;
- démontrer la solidarité du milieu associatif et son adhésion à une base commune d'actions ;
- se doter d'un outil pour présenter aux différentes instances concernées les principes, orientations et actions du milieu associatif des personnes handicapées.

## **Qui sont les personnes handicapées et où sont-elles regroupées ?**

Le milieu associatif Lanaudois utilise comme base de travail la définition élaborée et adoptée par le gouvernement du Québec et l'ensemble de ses ministères en décembre 2004. Ainsi, dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, on retrouve, au chapitre I, article 1.g), la définition suivante d'une personne handicapée : «Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités».

Au sein de la société québécoise, les personnes vivant avec une incapacité, au nombre de plus d'un million, représentent environ 15% de la population, toutes déficiences et âges confondus. Un certain pourcentage de cette population est composé de personnes vivant avec une incapacité qui risque de les placer dans une situation de handicap. Le milieu associatif travaille pour améliorer les conditions de vie de ce dernier groupe.

Celles-ci sont regroupées à l'intérieur de différents types d'organisations :

- Des associations de personnes handicapées (APH) qui, sur un territoire donné, rejoignent les personnes handicapées présentant l'une ou l'autre des déficiences soit physique ou intellectuelle ou encore des associations regroupant les deux types de déficiences. En général, ces associations regroupent aussi les proches ;
- Des associations qui regroupent des parents et des personnes handicapées sur la base d'une déficience plus spécifique. Leur territoire est souvent plus large qu'une municipalité ou une MRC ;
- Des organismes qui regroupent majoritairement des personnes handicapées et dont la mission principale est la défense collective de leurs droits ;
- Des organismes dont la mission spécifique est de desservir, sans les regrouper, des personnes handicapées et leurs familles, en répondant à des besoins particuliers ;
- Un organisme de sensibilisation à l'accueil de la différence.

Ces différents groupes ont aussi créé les deux regroupements régionaux déjà mentionnés, afin de concerter et de maximiser de façon plus efficace leurs efforts. Depuis 1999, ces regroupements partagent la même structure organisationnelle en terme de membership, de composition du conseil d'administration, et de mécanismes de participation des organismes-membres.

### *Au cœur des besoins*

Ces organismes communautaires ont été mis au monde par les personnes handicapées elles-mêmes ou par leurs parents ou par d'autres membres de leur famille. Les premières associations sont nées de la préoccupation de briser l'isolement des personnes handicapées par le loisir.

En se regroupant, les personnes ayant une incapacité et leurs proches ont voulu et veulent toujours se donner une structure d'entraide pour et par les pairs, prendre en main leur réalité, se donner des services et des lieux de participation sociale, revendiquer des changements sociaux et, bien sûr, briser l'isolement.

Cependant, comme il a déjà été mentionné, les besoins criants et l'absence de réponse à ces besoins, ont tôt fait d'étendre les mandats des associations à la promotion de leurs intérêts et à la défense de leurs droits dans différents domaines.

Les premiers organismes sont nés au moment où il y avait peu de services publics favorisant l'intégration sociale des personnes handicapées. Très à l'écoute des besoins, ils ont été à l'origine de la mise en place de nombreuses ressources : centres de réadaptation, centre de travail adapté, services de transport adapté, etc. Actuellement, les services sont plus nombreux. Toutefois, le milieu associatif est toujours en état de vigile afin que les services nécessaires existent, perdurent et répondent adéquatement aux besoins des personnes et de leur famille.

### *Au cœur de la vie démocratique*

Pour le milieu associatif lanaugeois, la contribution et la participation des personnes handicapées et leur famille aux décisions qui les concernent sont un incontournable de la vie démocratique.

Dans les associations, ces personnes constituent le noyau de leur membership actif. Elles sont majoritairement présentes au sein des conseils d'administration. De plus, dans certaines organisations, la présidence doit être assumée par une personne vivant avec une incapacité ou encore par un parent. Elles participent aussi aux assemblées générales annuelles, à des comités et à divers exercices de consultation.

En ce qui concerne les organismes de services et de sensibilisation, même si les personnes handicapées et leurs parents n'y sont pas majoritaires, elles sont généralement représentées au sein des conseils d'administration par des sièges qui leur sont réservés.

## ***Au cœur de la prise de parole***

L'implication des personnes handicapées lanaudoises au sein des associations permet de tracer un portrait fidèle de leur réalité. L'expertise ainsi développée est un atout majeur permettant au milieu associatif de jouer un rôle déterminant quant aux dossiers et aux enjeux qui les touchent. Elles sont donc les meilleures personnes pour prendre la parole dans les dossiers et les représentations qui les concernent. Cette prise de parole se manifeste de différentes façons :

- Articles dans les journaux des associations ;
- Participation à des exercices de consultation et à l'élaboration de prise de position ;
- Présence et prise de parole lors de manifestations publiques (conférences de presse, dépôts de mémoires, autres) ;
- Participation à des comités de travail ou conseils d'administration de différentes instances locales, régionales ou nationales.

## ***Un réseau concerté***

### ***Centré sur une mission commune***

**La mission de ces organismes est de favoriser la participation pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles.** Cette mission s'exerce à partir des besoins et de la réalité des personnes et se concrétise à travers différents rôles qui seront présentés plus loin. Leurs interventions, actions et réalisations permettent aux personnes handicapées de mieux jouer leur rôle dans notre société, d'exercer leur droit à une pleine et entière citoyenneté, de contribuer à son essor et d'être enracinées dans leur communauté.

Certains utiliseront le terme *intégration* et d'autres *inclusion*, mais tous s'entendent pour dire que les personnes ayant des incapacités doivent participer, comme l'ensemble des lanaudois et lanaudoises, à toutes les activités sociales, culturelles, scolaires, professionnelles, de loisir ainsi qu'à des activités d'action citoyenne. À cet égard, des mesures concrètes doivent être mises en place pour favoriser cette participation, tout en tenant compte des besoins et désirs de chacun : des mesures d'accommodements, des pratiques non-discriminatoires, des mesures pour éliminer les différents obstacles physiques, sociaux et économiques.

De plus, les actions de promotion et de défense des droits réalisées par le milieu associatif permettent, par exemple, à une personne handicapée de recevoir des soins à domicile appropriés, de bénéficier des aides techniques nécessaires, d'avoir accès aux documents en médias substituts, d'obtenir un service de transport adapté adéquat ou tout autre service. Ces actions ont des retombées économiques et sociales et font en sorte qu'une personne est intégrée à la société en tant que citoyenne à part entière et qu'elle y contribue. Cette contribution est en soi une réussite sociale.

## ***Centré sur la poursuite d'objectifs partagés***

L'apport des organismes communautaires rejoignant les personnes handicapées et leur famille se résume ainsi :

- Assurer une visibilité et une voix aux personnes handicapées et leur famille et ce, lorsque c'est possible, par les personnes elles-mêmes ;
- Travailler à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées et des familles ;
- Favoriser par divers moyens l'intégration sociale des personnes handicapées, sans discrimination, ni privilège ;
- Travailler à contrer l'exclusion, l'isolement social et les iniquités auxquels sont confrontées les personnes handicapées ainsi que leur famille ;
- Agir à titre d'agent de transformation sociale, favorisant la recherche d'une plus grande justice sociale et l'éclosion d'une participation active et constructive des personnes handicapées lanaudoises ;
- Sensibiliser, informer et éduquer la population et les décideurs aux réalités vécues par les personnes handicapées et ce, dans le but de modifier les attitudes et les mentalités ;
- Faire en sorte de bâtir un avenir meilleur par des actions de défense de droits, de promotion des intérêts, d'éducation populaire et par le développement des services.

## ***Centré sur l'action communautaire autonome***

Le milieu associatif fait partie du mouvement communautaire autonome et, de ce fait, les organismes membres se reconnaissent à travers la définition suivante :

- Ils possèdent un statut d'organismes à but non lucratif ;
- Ils sont nés de **l'identification d'un besoin** du milieu et de l'initiative des personnes handicapées et de leur famille ;
- Ils poursuivent une mission sociale qui leur est propre en favorisant la **participation pleine et entière des personnes handicapées** ;
- Ils entretiennent une vie associative **démocratique** où sont très présentes les personnes handicapées et leur famille ;
- Ils sont **autonomes** dans la détermination de leurs orientations, de leurs approches et de leurs pratiques ;

- Ils développent une **approche globale** qui tient compte du contexte économique, politique, social et culturel dans lequel vivent les personnes handicapées ;
- Ils font preuve **d'innovation et de créativité** dans la réponse aux besoins des personnes et dans leurs stratégies de représentation ;
- Ils démontrent un **enracinement dans leur communauté** locale et régionale ;
- Ils sont **impliqués et reconnus pour leur expertise** par le milieu communautaire, institutionnel et politique comme les représentants des intérêts des personnes ayant une incapacité et de leur famille.

Les organismes reconnaissent aussi qu'ils contribuent à consolider les liens de collaboration avec l'ensemble du réseau, tout en revendiquant une réelle **reconnaissance de la contribution particulière et spécifique des organismes communautaires** dans la réponse aux besoins des personnes.

### ***Centré sur un agir collectif***

Les organismes communautaires impliqués au sein du milieu associatif des personnes handicapées ont tôt fait de réaliser les limites de leurs actions individuelles. Ils ont créé deux regroupements afin de démontrer leur solidarité et d'accroître leur force régionale : un premier l'**Association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPHL)** visant la promotion et le développement du loisir, le second la **Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées (TCRAPHL)** ayant pour mission de travailler à la défense collective des droits et à la promotion des intérêts des personnes handicapées et ce, dans toutes les dimensions de leur vie.

La trentaine d'organismes membres des deux regroupements a donc décidé de joindre leurs efforts et de collectiviser leurs actions afin de se donner une vision globale de la réalité vécue par les personnes handicapées et leur famille. De plus, ensemble, ils accentuent la portée de leurs revendications.

Collectivement, ils peuvent élargir leurs objectifs d'action et ainsi :

- Contribuer à l'édification d'une société plus juste et plus respectueuse des besoins individuels et collectifs des personnes handicapées ;
- Viser la prise de conscience et une réflexion critique par rapport aux causes des problèmes sociaux liés aux conditions de vie ;
- Poser des gestes en vue de diminuer la pauvreté, les inégalités et les oppressions ;
- Être, de par son importance et son rayonnement, un acteur social important de la scène lanauoise.

## ***Les orientations en matière de promotion du loisir***

La promotion du loisir pour les personnes handicapées est un élément central des actions du milieu associatif lanaudois. Celle-ci consiste à :

- Promouvoir le droit à un loisir de qualité c'est-à-dire à un loisir éducatif, sécuritaire, valorisant et de détente ;
- Promouvoir la participation et la libre expression de la personne face à son loisir ;
- Promouvoir l'accès à tous les champs d'intervention du loisir (tourisme, plein air, sport et activité physique, loisir scientifique, socio-éducatif, socioculturel) pour toutes les personnes handicapées sans restriction d'âge, de sexe, ni de type d'incapacité.

Le loisir est vu comme un instrument social de participation. Pour ce faire, la valorisation du loisir et la participation des personnes handicapées impliquent ces principes fondamentaux :

- Le droit au loisir : **comme toute personne**, celles qui ont des incapacités souhaitent participer à un ensemble d'activités qui répond à leurs besoins et leurs intérêts. L'offre doit donc prévoir des services respectant des caractéristiques économiques, éducatives, physiques et intellectuelles ;
- Le choix de la personne : **comme toute personne**, les personnes handicapées doivent pouvoir choisir un loisir qui répond à leurs aspirations et leurs goûts. Elles doivent donc avoir accès à des activités diversifiées et valorisantes ;
- L'accès sans restriction : **comme toute personne**, les personnes handicapées doivent avoir un accès équitable aux différents services offerts. La disponibilité du service doit donc tenir compte des conditions essentielles à la participation c'est-à-dire l'accompagnement, le transport, l'accessibilité physique des lieux, l'ouverture des personnes-ressources et la présence de programmes adaptés ;
- L'accueil adéquat : **comme toute personne**, les personnes handicapées souhaitent être accueillies telles qu'elles sont avec ouverture et respect de la part des intervenants et des structures.

Le loisir contribue de façon positive et significative à l'amélioration des conditions de vie des personnes. **Participer, est donc un moyen de plus pour prendre sa place dans la communauté.**



## *Références*

Cadre de référence du milieu associatif de l'AQRIPH, Pour un soutien financier adéquat et récurrent des organismes et regroupements de personnes handicapées dans le respect de leur mission globale, Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées, décembre 2001.

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, chapitre 1, article 1.g). Gouvernement du Québec, décembre 2004.

Modèle de participation aux loisirs pour les personnes handicapées, Philosophie d'intervention et conditions préalables, Réseau ARLPH-AQLPH, mars 1994.

Participation sociale et développement social : mêmes préoccupations, Présentation de la TCRAPHL et l'ARLPHL à la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, le 19 novembre 2003.

Appliquer et départager les concepts d'intégration , de participation et d'inclusion dans les politiques québécoises et canadiennes à l'égard des personnes ayant des incapacités, C. Généreux, octobre 2004.

# *Associations membres en 2004-2005*

- Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL)
- Association des personnes handicapées physiques et sensorielles secteur Joliette (APHPSSJ)
- Les Amis de la déficience intellectuelle Rive-Nord (Les amis de la DI)
- Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain inc. (L'Entraide)
- Association des personnes handicapées du secteur Joli-Mont (APHSJM)
- Les Maisons d'à côté Lanaudière
- Corporation les enfants de ma rue
- Association de parents d'enfant trisomique 21 de Lanaudière (APETL)
- Association des devenus sourds et malentendants du Québec, secteur des MRC de l'Assomption et Les Moulins (ADSMQ)
- Association des sourds de Lanaudière (ASL)
- Association des personnes handicapées secteur Berthier (APHSB)
- Association des personnes handicapées Des Moulins La Rose Bleue
- Association des personnes handicapées de Brandon (APHB)
- Association des personnes handicapées St-Michel-des-Saints (APH St-Michel)
- Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord (APHPRN)
- Association Québécoise pour les Enfants atteints d'Audimutité/dysphasie - Lanaudière (AQEA)
- Association de sclérose en plaques région des Moulins (ASEP des Moulins)
- Association de sclérose en plaques de Lanaudière (ASEP Lanaudière)
- Association régionale de fibromyalgie de Lanaudière (ARFL)
- Association Handami pour personnes Handicapées et leur famille (Handami)
- Association Spécial Spatial
- Ateliers éducatifs Les Petits mousses (Les petits mousses)
- Corporation répit-dépannage de Lanaudière (Maison Clémentine)
- L'Arche de Joliette
- Mouvement Personnes d'Abord de Joliette (MPDAJ)
- PANDA de la MRC l'Assomption
- Parrainage civique Lanaudière (PCL)
- Regroupement des Usagers du Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL)
- Service régional d'interprétariat de Lanaudière (SRIL)
- Société Alzheimer de Lanaudière (SADL)
- Société de l'Autisme Région Lanaudière (SARL)